



DCM DU 9 FÉVRIER 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

Direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 9 février**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 3 février 2023 - **Date d'affichage** : 15 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, Grégory PRENVEILLE et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

8 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Maëva AMELOT.

7 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ COMMUN : MARCHÉ DE VOIRIE ET RÉSEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LIFFRÉ CORMIER COMMUNAUTÉ

VU le Code de la commande publique et plus particulièrement l'article L.2113-6 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 15 juin 2021 portant statuts de Liffré-Cormier communauté ;

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, services techniques, Environnement, Sécurité, commerce » réunie le 2 février 2023 ;

Monsieur Ronan SALAÛN, Conseiller municipal délégué aux relations avec Liffré Cormier Communauté, rappelle qu'une consultation avait été lancée en mars 2022 par Liffré-Cormier Communauté, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, en vue de passer un marché de voirie et réseaux sur le territoire de Liffré Cormier Communauté.

Cette consultation avait abouti à la signature d'un marché avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE, notifié le 7 juillet 2022.

Cet accord cadre fixait le montant maximum de commandes à 6 000 000 €HT pour l'ensemble des membres du groupement (3 communes + LCC) sur les 4 années.

Ce montant maximum se révélerait être trop juste au vu de l'ampleur des travaux projetés par les différents membres du groupement, comme par exemple l'aménagement du pôle multimodal au niveau intercommunal. Le montant maximum de commandes serait donc porté à 18 000 000 € HT sur les 4 années.

Liffré-Cormier-Communauté propose donc de ne pas renouveler le marché d'EUROVIA BRETAGNE à l'issue de sa première année et de relancer une nouvelle consultation pour ce marché de voirie, en augmentant le montant maximum annuel du marché.

A cette occasion, il nous est proposé d'y intégrer des prix pour les travaux de réseaux AEP (adduction en Eau Potable), EU (Assainissement) et Epl (Eaux pluviales) tels qu'ils étaient prévus aux marchés à bons de commandes passés en 2019 avec les sociétés SARC et SOTRAV et qui arrivent à terme en février 2023.

Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ont donc convenu, dans une logique de mutualisation, de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

Liffré-Cormier Communauté propose donc à ses communes membres de lancer un nouveau marché mutualisé de « voirie et réseaux divers ».

Différentes prestations sont prévues :

- Travaux préparatoires
- Terrassements – Déblais – Remblais – Réglage de forme
- Démolition d'ouvrages de voirie
- Bordures – caniveaux – pavés – Dallage
- Assainissement et réseaux divers
- Rabotage de Chaussées – Grave bitume - Enrobés
- Enduit superficiel
- Travaux en régie
 - Mise à disposition de personnel avec plus-value pour travaux de nuit
 - Locations de matériel avec plus-value pour travaux de nuit
- Réalisation de signalétiques horizontales et/ou verticales liées aux travaux réalisés dans le cadre du marché de voirie et réseaux

Le marché aura une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Toutefois pour ce qui concerne les travaux d'une certaine importance ou dont la nature et les conditions d'exécution présenteraient des caractères particuliers, les membres du groupement se réservent le droit de lancer une nouvelle consultation. De même, les communes se réservent la possibilité de réaliser des commandes de matériel de signalisation verticale en dehors du présent marché dans le cas où elles souhaitent réaliser la pose en régie.

La convention de groupement de commandes prévoira que pour ce marché Liffré-Cormier Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le Coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre.

De même, le Coordonnateur procédera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

En revanche, l'exécution du marché reviendra à chacune des communes membres du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Liffré au groupement de commandes pour le marché de voiries et réseaux sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ;

APPROUVE la désignation Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que les futurs éventuels avenants ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ